

Ville de
Pont-Rouge



AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Esther Godin, greffière de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge tiendra, à compter de la publication du présent avis, ses séances ordinaires et extraordinaires par moyen technologique permettant aux élus de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix, le tout tel qu'autorisé par l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux.

La municipalité rendra disponible, dès que possible, sur son site Internet l'enregistrement audiovisuel des délibérations de telles séances.

DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 10^E JOUR DU MOIS DE JANVIER DE L'AN 2022.

La greffière,

Esther Godin